

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 03 JUILLET 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 20-DCM-DGS-015

L'AN DEUX MILLE VINGT & LE 03 JUILLET à dix heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire de la Commune du Pradet.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2020.

OBJET DE LA DELIBERATION : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Chantal JOVER - Thomas MICHEL - Marine DESIDERI - Cédrick GINER - Stéphanie ASCIONE - Jacques PAGANELLI - Emilie ROY - Jean-Marc ILLICH - Graziella PIRAS - Patrick ROUAS - Isabelle ROGER - Eric GALIANO - Martine CLOPIN - Serge VENNET - Bernard PEZERY - Marine BRONDINO - Eric JOFFRE - Martine CABOT - Denis TENDIL - Laetitia ISTACE-DAVID - Armand CABRERA - Lionel RIQUELME.

POUVOIRS : Néant.

ABSENTS : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY.

DEBUT DE SEANCE : 10h00

=====

Monsieur Hervé STASSINOS, Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-8,

CONSIDERANT les résultats des élections municipales en date du 28 juin 2020, et par conséquent le renouvellement intégral de l'Assemblée Communale,

N° 20-DCM-DGS-015

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

CONSIDERANT que le nombre d'Adjoints au Maire ne peut dépasser 30 % de l'effectif du Conseil Municipal, ce dernier s'élevant à 33 membres,

CONSIDERANT que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 9 adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir à 9 (neuf) le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire,
Monsieur Herve STASSINOS

Signé par : Herve STASSINOS
Date : 07/07/2020
Qualité : Maire



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.